



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Avenir des CFA après la baisse des crédits régionaux à l'apprentissage

Question écrite n° 16223

Texte de la question

Mme Christelle D'Intorni appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du travail et des solidarités et du ministre de l'éducation nationale, chargée de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'apprentissage, sur les conséquences de la réduction drastique des crédits destinés au soutien des centres de formation d'apprentis (CFA). L'apprentissage constitue aujourd'hui l'une des voies les plus efficaces d'insertion professionnelle pour les jeunes et répond aux besoins de recrutement de nombreux secteurs confrontés à des difficultés persistantes de main-d'œuvre. Les résultats obtenus ces dernières années ont démontré la pertinence de ce modèle, qui permet à des centaines de milliers de jeunes de se former tout en accédant progressivement à l'emploi. Pourtant, les représentants des CFA, notamment la Fédération nationale des directeurs de CFA/OFA (FNADIR), alertent sur les conséquences particulièrement préoccupantes de la diminution des moyens accordés aux régions pour soutenir ces établissements. Alors que les dotations de l'État destinées à l'investissement et au fonctionnement des CFA s'élevaient à 268 millions d'euros en 2025, celles-ci ne représenteraient plus que 33 millions d'euros en 2026, soit une baisse de près de 88 %. Si le financement des contrats d'apprentissage demeure assuré par France compétences et les opérateurs de compétences, ces crédits régionaux jouent un rôle essentiel pour accompagner les investissements, soutenir les CFA les plus fragiles et maintenir une offre de formation adaptée aux réalités des territoires. Ils permettent notamment de préserver des formations à faibles effectifs, des métiers rares, des filières artisanales ou encore des formations indispensables dans les zones rurales et les territoires éloignés des grands centres urbains. De nombreux responsables de CFA craignent ainsi que cette réduction brutale des moyens ne conduise à l'abandon de projets d'investissement, à la fermeture de sections de formation et, dans certains cas, à une remise en cause de la pérennité même de certains établissements. Les conséquences pourraient être particulièrement lourdes pour les jeunes qui font le choix de l'apprentissage ainsi que pour les entreprises locales qui peinent déjà à recruter dans plusieurs secteurs en tension. Dans les Alpes-Maritimes, comme partout en France, l'apprentissage constitue un levier essentiel de transmission des savoir-faire et d'insertion professionnelle, notamment dans les métiers de l'artisanat, du bâtiment, du tourisme, de l'industrie ou encore des services de proximité. Nombre de formations ne pourraient être maintenues sans l'appui complémentaire apporté par les régions. Cette décision apparaît d'autant plus difficilement compréhensible que le Gouvernement affirme régulièrement faire de l'apprentissage une priorité nationale et un outil majeur de lutte contre le chômage des jeunes. En conséquence, elle souhaite connaître les raisons qui ont conduit à cette réduction massive des crédits destinés au soutien des CFA et les mesures que le Gouvernement entend prendre pour garantir la pérennité des centres de formation d'apprentis, préserver le maillage territorial des formations et assurer aux jeunes un accès durable à cette voie d'excellence.

Données clés

Auteur : [Mme Christelle D'Intorni](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union des droites pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16223

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : [Enseignement et formation professionnels et apprentissage](#)

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE16223>

Ministère attributaire : [Enseignement et formation professionnels et apprentissage](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2026](#), page 5600